

SAGE HERS-MORT – GIROU LETTRE D'INFORMATION N°4 Décembre 2016

EDITORIAL

2017, une année décisive pour le SAGE Hers-Mort – Girou

2017 verra l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Hers-Mort – Girou et le début de sa mise en œuvre.

L'enquête publique qui sera engagée au début de cette année est l'aboutissement de quatre années d'études et de débats au sein de la Commission Locale de l'Eau et des autres espaces d'échanges que nous avons mis en place. Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui se sont investis au cours des nombreuses réunions que nous avons organisées.

Cette phase d'élaboration a été longue car elle illustre le temps nécessaire pour permettre à tous les acteurs socioéconomiques de s'investir dans des sujets parfois très techniques. Cette phase a permis de faire émerger sur le territoire du SAGE une réelle communauté d'acteurs et des visions partagées.

Tout n'est pas réglé, certains sujets restent sensibles et il faudra se donner du temps pour les approfondir. Le SAGE est un exercice qui s'inscrit dans la durée : des ajustements et des compléments pourront ainsi être apportés lors de la révision prévue à l'échéance de 6 ans. Pour autant des chantiers importants sont déjà identifiés et, dès 2017, il faudra lancer des démarches concertées pour les mettre en œuvre. Je sais que je peux compter sur l'implication de tous pour y parvenir.

Gilbert HEBRARD

Conseiller Départemental de la Haute-Garonne Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Hers-Mort – Girou

Sommaire

- LA MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU SAGE HERS-MORT – GIROU
- L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
- LA PORTEE JURIDIQUE DU SAGE
- LE SAGE ET LES TRAMES VERTES ET BLEUES





La mise à l'enquête publique du projet de SAGE Hers-Mort – Girou

Les plans et programmes tels que le SAGE pouvant avoir une incidence sur l'environnement sont soumis à enquête publique (article L. 122-4 et R. 122-17 du code de l'environnement). Celle-ci a pour but d'assurer l'information et la participation du public, de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions postérieurement à l'évaluation environnementale. Elle permet la prise en compte des intérêts des tiers avant la validation finale du SAGE.

Dernière étape d'un long processus de concertation

L'élaboration du SAGE est basée sur concertation entre les collectivités, les services de l'Etat, et les acteurs socio-économiques. L'enquête publique vient clore une démarche engagée en fin d'année 2012, ponctuée d'une trentaine de réunions (groupes techniques, commissions géographiques, comités de rédaction) et suivie par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui s'est réunie sept fois au cours de ces quatre années. Un premier projet de SAGE validé par la CLE le 27 juin 2016 a été soumis à la consultation des collectivités territoriales, des chambres consulaires et du comité de bassin Adour-Garonne. Les avis recueillis ont permis d'apporter les corrections et les compléments nécessaires sur certains sujets.

Le déroulement de l'enquête publique

L'enquête publique sur le SAGE Hers-Mort – Girou est prévue pour se dérouler durant le premier trimestre de l'année 2017. Après que le Président de la CLE a adressé le dossier d'enquête au Préfet coordonnateur (car l'enquête se déroule sur les départements de la Haute-Garonne, de l'Aude et du Tarn), celui-ci saisit le Tribunal administratif pour la nomination du ou des commissaires enquêteurs. L'enquête se déroule sur un à deux mois. Quinze jours avant le début de l'enquête, un avis publié dans la presse locale et des affiches exposées dans toutes les communes du territoire précisent les lieux et les jours où le commissaireenquêteur se tiendra à la disposition du public. Après clôture de l'enquête publique, le commissaireenquêteur adresse son rapport au Préfet. La CLE peut modifier le projet de SAGE pour tenir compte des avis exprimés et adresser le document définitif au Préfet pour son approbation.

L'évaluation environnementale

Le code de l'environnement (articles L.122-4 et suivants et R.122-17) prévoit que le SAGE, comme d'autres plans et programmes, doit faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à son adoption. Les orientations d'un SAGE sont a priori bénéfiques pour l'eau et les milieux aquatiques. Néanmoins, certains choix peuvent avoir des impacts négatifs dans d'autres domaines. L'évaluation environnementale permet d'étudier les incidences du SAGE sur les différentes composantes de l'environnement : ressource en eau, qualité des eaux, milieux naturels et biodiversité, santé humaine, risques naturels, sols, paysages et cadre de vie, énergie et changement climatique. Pour le SAGE Hers-Mort - Girou, l'évaluation environnementale assurée par le cabinet Ectare a constitué une véritable démarche d'assistance dès la réalisation de l'état des lieux. Elle a permis de relever les points faibles et de compléter ou rectifier certaines orientations.



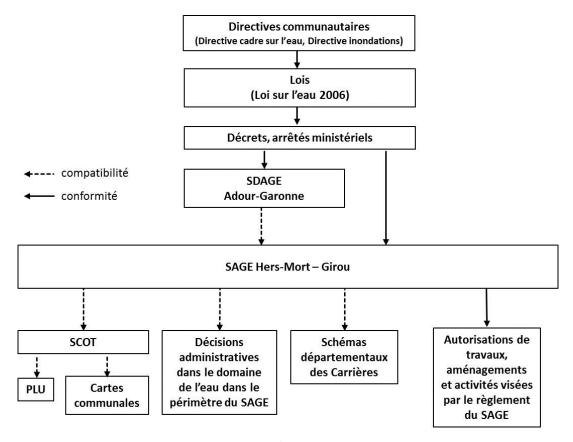
Les documents qui seront soumis à l'enquête publique

La portée juridique du SAGE

Le SAGE est un document de planification dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques qui comporte deux parties : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, qui ont chacun une portée juridique spécifique.

Le PAGD, qui regroupe les orientations de gestion du SAGE, est opposable aux décisions de l'Etat et des collectivités prises dans le domaine de l'eau, aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et aux schémas départementaux des carrières. Ces actes et documents administratifs doivent être compatibles* avec les dispositions du SAGE. Exemple : gestion des eaux pluviales dans les zones d'activités ou les nouveaux quartiers urbanisés.

<u>Le règlement</u> est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de travaux, aménagements ou activités sur les cours d'eau ou dans les zones humides. Ces actions doivent être *conformes** avec le règlement. La police de l'eau s'appuie sur lui dans le cadre de ses activités d'instruction et de contrôle. Exemple : interdiction de recalibrer le lit des cours d'eau en dehors de certains cas spécifiques.



Le SAGE dans la hiérarchie des textes

La compatibilité des documents

Assurer la compatibilité des documents de planification est essentiel pour garantir la cohérence des politiques publiques et pour faciliter l'instruction des projets. La révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour être mis en compatibilité avec le SAGE peut s'avérer une démarche lourde si elle n'a pas été anticipée. Les échanges réguliers entre les structures porteuses des SCoT (Lauragais, Agglomération Toulousaine, Nord Toulousain) et la CLE permettent d'envisager positivement ces démarches futures.

SAGE Hers-Mort – Girou Lettre d'information n°4 Décembre 2016

^{*} Un document est compatible avec le SAGE lorsqu'il n'est pas contraire à ses orientations et qu'il contribue même partiellement à leur réalisation. Un acte est conforme à la règle lorsqu'il correspond exactement à son contenu.

Le SAGE et les trames vertes et bleues

La trame verte et bleue (TVB) désigne un réseau de milieux terrestres et aquatiques permettant d'assurer la préservation et la circulation des espèces sur le territoire. Cette continuité écologique est assurée par des milieux jouant le rôle de réservoir de biodiversité (une forêt, un étang) et des corridors écologiques qui les relient (une rivière et sa ripisylve, des haies). Ce concept, introduit dans le code de l'environnement par la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2), se traduit aujourd'hui dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).

Le colloque national tenu à Montpellier les 6 et 7 juin 2016 sur les relations entre SAGE et TVB est l'occasion de faire le point sur le bassin Hers-Mort – Girou.

La TVB dans le SAGE Hers-Mort – Girou

Les cours d'eau sont des axes privilégiés de circulation des espèces. Bien que n'accueillant pas de poissons migrateurs, l'Hers-Mort et ses affluents sont identifiés comme des corridors écologiques pour les espèces piscicoles, mais également oiseaux, insectes et espèces végétales (car l'eau est un vecteur de pollinisation). La densité et la continuité de la ripisylve sont des facteurs déterminants pour assurer une bonne circulation des espèces.



Extrait de la carte du SRCE Midi-Pyrénées (en vert clair, les milieux ouverts ; en vert foncé, les boisements ; en bleu, les cours d'eau et les fonds de vallée)

La carte ci-dessus expose la TVB sur une partie du bassin. La grande majorité des cours d'eau sont identifiés comme des corridors à préserver ou à restaurer. Les fonds des vallées principales, constituées majoritairement d'espaces agricoles, sont également des corridors de déplacement pour la faune terrestre. Remarquons que la vallée de l'Hers-Mort, très aménagée, offre moins d'espaces de circulation que celle de la Saune ou du Girou. Enfin, on observe que les boisements sont des corridors à remettre en état pour assurer la circulation des espèces d'une vallée à l'autre.

Le fractionnement des espaces agricoles et naturels du fait de la croissance urbaine et de la multiplication des infrastructures de transport est un phénomène que la TVB a vocation de limiter, afin de maintenir le déplacement des espèces dans l'agglomération toulousaine.

La préservation des corridors écologiques et des milieux naturels contribue également à la lutte contre le changement climatique, car ces éléments du paysage contribuent à l'infiltration des eaux (cf. lettre Info SAGE n°3).

Le SAGE Hers-Mort – Girou intègre ces objectifs, avec des dispositions visant la restauration des cours d'eau et de leurs abords, la reconnexion entre les rivières et les zones humides alluviales. Les mesures de lutte contre l'érosion des sols, avec la restauration des haies et des boisements, ou de préservation des zones d'expansion de crues participent également au renforcement de la trame verte et bleue.

Les actes du colloque de Montpellier "SAGE et TVB" sont accessibles à l'adresse suivante : http://www.seminaire-sage-tvb-2016.oieau.fr/index.html

SYNDICAT DU BASSIN

Hers Girou

Réalisation:

Syndicat du Bassin Hers-Girou 45, rue Paule Raymondis 31200 TOULOUSE

Contact:

Sylvain MACÉ, Animateur du SAGE Hers-Mort – Girou 05 34 36 53 60 <u>sylvain.mace.hers@orange.fr</u>
Site internet : <u>www.hersgirou.fr</u>

Réalisé avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

